

La France à la loupe

L'enseignement supérieur en France

DEUX SYSTÈMES

L'enseignement supérieur regroupe toutes les formations postérieures au baccalauréat. Deux systèmes coexistent :

- un système **ouvert au sein des universités**. C'est le système qui accueille le plus d'étudiants. Tous les bacheliers ont le droit d'y entrer sans sélection préalable. Les formations y sont très diversifiées ;
- un système **sélectif** à capacité d'accueil contrôlée. L'entrée s'y fait par concours, examen, ou dossier, éventuellement complété par un entretien. C'est le système en vigueur notamment dans les **grandes écoles** (telles que l'École Nationale d'Administration, l'École Nationale Supérieure, les écoles d'ingénieurs et de commerce), les **instituts universitaires** de technologie (IUT) et les instituts universitaires professionnalisés (IUP). Ils forment principalement les cadres supérieurs et intermédiaires de l'Etat et des entreprises.

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

Constatant les divergences entre les systèmes nationaux et les obstacles qui en découlaient pour la mobilité des étudiants, les ministres de l'éducation de 29 pays européens se sont fixé, en 1999 à Bologne, une série d'objectifs afin **d'harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur**. Depuis quelques années, la France a modernisé son système en conséquence pour faciliter les orientations progressives et favoriser la mobilité internationale des étudiants en appliquant les trois grands principes du cadre européen :

- Le **système LMD** en trois cycles : **L**icence (en 3 ans) / **M**aster / **D**octorat. La France distingue deux types de masters : les "masters professionnels" et les "masters recherche" destinés à la poursuite d'un doctorat.

- Un “**Système européen de crédits** – ECTS (European Credit Transfert System)”, un crédit correspondant au volume de travail que l’étudiant doit fournir pour valider un cours. Ces unités sont capitalisables et transférables.
- Une organisation en semestres et en Unités d’Enseignements (UE).

LES PRIORITÉS ACTUELLES

En 2006, le gouvernement a fait de l’insertion professionnelle des étudiants une priorité. La loi du 31 mars 2006 pour l’égalité des chances a créé une [charte des stages](#) signée par le Gouvernement et les partenaires sociaux afin de sécuriser les stages en entreprises en les positionnant dans un parcours d’acquisition de connaissances. Elle apporte trois garanties : encadrement obligatoire du stagiaire, convention-type engageant la responsabilité des trois signataires et la mise en place de dispositifs d’évaluation et de suivi.

Un **débat national sur l’université et l’emploi** a été lancé le 25 avril 2006 (voir le [communiqué](#)) sur trois thèmes :

- orientation, information et insertion professionnelle ;
- professionnalisation des études dans le cadre du LMD ;
- apprentissage et développement de l’alternance. (Voir l’adresse du site dans “[Pour aller plus loin](#)”).

Dans ce cadre, une commission nationale, présidée par Patrick Hetzel, recteur de l’académie de Limoges, a remis son **rapport** définitif le 24 octobre 2006.

QUELQUES CHIFFRES *

A la rentrée 2006, 2,287 millions d’étudiants ont été recensés dont 1,357 million dans les universités, 113 500 dans les IUT et 76 000 dans les classes préparatoires aux grandes écoles. 89 000 enseignants (tous statuts confondus) les encadrent. En 2004, la proportion d’étudiants étrangers a atteint 11,3% (contre 7% en 1998).

A l’université, l’effectif est presque stable par rapport à l’année précédente. L’année 2005-2006 a été marquée par l’engouement pour les formations de santé (médecine, pharmacie et odontologie) avec une augmentation de 6% des effectifs sur l’ensemble des cursus. C’est la filière “Sciences humaines et sociales” qui accueille le plus d’étudiants.

L’effectif des étudiants en classes préparatoires est en hausse depuis plusieurs années. Ils sont 76 000 cette année et étaient 74 790 en 2005, avec 47 369 en classes scientifiques.

En 2004, l’Etat a consacré 9,09 milliards d’euros de son budget à l’enseignement supérieur.

**source: Ministère de l’éducation nationale*

LÉGISLATION

- ↻ **Code de l'éducation (Livres VI, VII, VIII, IX – titre V)**
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnCode?commun=&code=CEDUCATL.rcv>

SITES

- ↻ **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**
<http://www.education.gouv.fr/>
- ↻ **Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche**
<http://www.recherche.gouv.fr/>
- ↻ **Le portail étudiant**
<http://www.etudiant.gouv.fr/>
- ↻ **Le site du débat Université-Emploi**
<http://www.debat-universite-emploi.education.fr/>

DOSSIERS

- ↻ **L'enseignement supérieur en France** : dossier du Ministère des Affaires étrangères
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/decouvrir-france_4177/france-a-z_2259/education_2621/colonne-droite_3254/sur-theme-..._3256/enseignement-superieur-france_8407.html
- ↻ **Espace étudiant** : dossier du Ministère des Affaires étrangères
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/espace-etudiants_12793/index.html
- ↻ **Etudier en France** : dossier de l'Ambassade de France au Canada
http://www.ambafrance-ca.org/rubrique.php3?id_rubrique=340
- ↻ **Mieux comprendre la réforme LMD** : dossier de l'Université d'Avignon
http://www.univ-avignon.fr/actu/actu_lmd.html
- ↻ **L'harmonisation de l'enseignement supérieur et le rapprochement université-emploi** : dossier sur le site du Premier Ministre
http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/education_831/les_grands_axes_832/harmonisation_enseignement_superieur_rapprochement_56524.html

RAPPORT

- ↻ **Rapport d'information sur la situation des universités** / M. Jacques Valade, fait au nom de la commission des affaires culturelles, Sénat – Rapport d'information n°160, janvier 2004.
<http://www.senat.fr/rap/r03-160/r03-160.html>

PUBLICATIONS

- ↻ **Les nouveautés de la rentrée universitaire 2006** / Ministère de l'Éducation nationale. – Lettre flash, 5 octobre 2006.
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/flash/lettre_flash_40.pdf
- ↻ **Le système éducatif** / B. Toulemonde. – La Documentation française, collection « Les Notices », 2006 (voir en particulier la notice 14 : « L'enseignement supérieur »).
- ↻ **Les étudiants inscrits dans les 83 universités publiques françaises en 2005** / Ministère de l'Éducation nationale. – Note d'information, 24 août 2006.
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni/ni2006/ni0624.pdf>
- ↻ **Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles : année 2005-2006** / Ministère de l'Éducation nationale. – Note d'information, 23 août 2006.
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni/ni2006/ni0623.pdf>
- ↻ **Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche** / Ministère de l'Éducation nationale, août 2006
<http://www-education-gouv-fr.aw.atosorigin.com/pid316/reperes-et-references-statistiques.html>
- ↻ **L'école nationale en chiffres** / Ministère de l'Éducation nationale, janvier 2005
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/gchiffres_e2005/chiffre.pdf
- ↻ **Les établissements d'enseignement supérieur : structure et fonctionnement** / Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mai 2002.
<http://www.sigu7.jussieu.fr/DPATED2/sf1.html>